

## Equipe

La consultation propose une prise en charge en co-thérapie, c'est-à-dire en présence de deux thérapeutes (psychiatre, pédopsychiatre ou psychologues), tous formés à la thérapie familiale systémique.

## Facturation

Les prestations sont remboursées par l'assurance maladie de base (LAMal) sous déduction de la franchise et de votre participation (10% des frais à charge).

Les thérapies des couples et de familles n'excluent pas les thérapies individuelles menées simultanément, moyennant une bonne coordination entre thérapeutes.

## Informations pratiques

### Contact

Consultation psychothérapeutique pour familles et couples

☎ 022 305 48 48

➔ [www.hug-ge.ch/specialites-psychatriques](http://www.hug-ge.ch/specialites-psychatriques)

### Médecin responsable

Dre Katharina Auberjonois

### Horaires

Lundi et mardi de 9h à 21h

Mercredi à vendredi de 9h à 18h

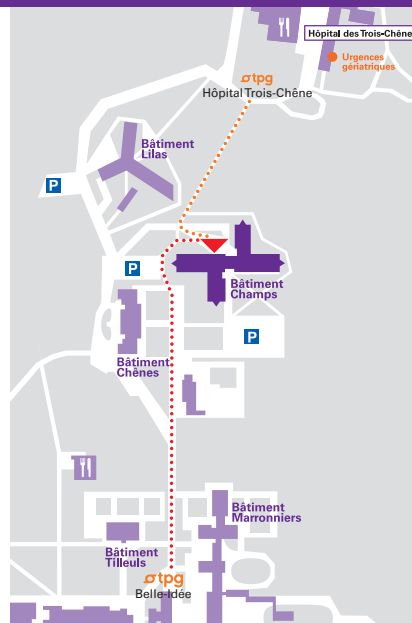
Chemin du Petit-Bel-Air 2  
1226 Thônex  
Bâtiment Les Champs  
2<sup>e</sup> étage

### Accès par l'Hôpital de psychiatrie

Bus n° 1 et 31, arrêt « Belle-Ideé »  
Bus n° 9, arrêt « Petit Bel-Air »

### Accès par l'Hôpital des Trois-Chêne

Bus n° 31, arrêt « Hôpital Trois-Chêne »  
Léman Express, arrêt « Chêne-Bourg », puis bus n° 31, arrêt « Hôpital Trois-Chêne »



D-PSY • Consultation psychothérapeutique pour familles et couples • Mai 2020

## CONSULTATION PSYCHOTHÉRAPEUTIQUE POUR FAMILLES ET COUPLES



*Ce dépliant a été réalisé par le Service des spécialités psychiatriques en collaboration avec la Direction de la communication.*

# Présentation

---

Au cours de la vie, votre famille ou votre couple doit faire face à des difficultés pouvant affecter son équilibre et nécessiter des ajustements.

La Consultation psychothérapeutique pour familles et couples active les ressources dont vous et votre famille disposez, tout en amorçant un processus de changement dans les relations. L'approche psychothérapeutique de la consultation met l'accent sur les relations interpersonnelles (approche systémique).

Elle permet de donner du sens à la souffrance verbalisée dans son contexte de vie familiale ou de couple.

Les psychothérapies ont une visée tant préventive que thérapeutique.

## Pour qui ?

La consultation accueille des familles et des couples présentant des difficultés relationnelles variées, allant des plus ordinaires aux plus complexes :

- 1) crise évolutive de la famille liée aux stades du cycle vital (arrivée du 1<sup>er</sup> enfant, adolescence, émancipation des enfants, retraite, deuil, etc.)
- 2) souffrance relationnelle exprimée par un ou par plusieurs membres de la famille, directement ou par le biais de symptômes psychiatriques (troubles de l'humeur, troubles psychotiques, dépendances

variées, troubles émotionnels et du comportement, troubles du comportement alimentaire etc.)

- 3) facteurs environnementaux (précarité, migration, séparation, etc.)
- 4) débordements violents envers soi-même ou autrui.

La thérapie familiale s'adresse à toutes les familles : hétéro- ou homoparentale, monoparentale, recomposée.

## Quels objectifs ?

Les séances psychothérapeutiques visent à :

- ▶ stimuler le dialogue dans votre famille
- ▶ confronter les vécus propres à chacun
- ▶ reconnaître les blessures et pardonner
- ▶ favoriser l'ajustement entre proches
- ▶ développer une coparentalité fonctionnelle
- ▶ prévenir la détérioration des relations pour éviter les ruptures de lien.

## Quelles prestations ?

- ▶ Des thérapies de famille
- ▶ Des thérapies de couple
- ▶ Des évaluations ponctuelles dans d'autres lieux de soins des HUG

Les séances se font habituellement en présence de tous les membres d'une famille ou d'un couple. Au cours du suivi, des séances individuelles ou des séances avec la famille élargie (notamment les grands-parents) peuvent être proposées.

La consultation travaille en coordination avec le réseau des intervenants (praticien-nes des HUG ou d'autres institutions, praticiens privés, DIP, SPMI, OMP).

Les familles et les couples peuvent être adressés à notre consultation par tous les services des HUG et par des praticiens externes à l'institution. Le Département de l'Instruction Publique, le Service de Protection des Mineurs (SPMI) et les tribunaux (TPI/TPAE) peuvent aussi y référer des familles. Enfin, les familles/couples ont la possibilité de solliciter spontanément un rendez-vous.